

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2015

Convocations du 15 juillet 2015

Présents : Mmes et MM. GILOT Bernard - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel - JUNCHAT François - LEFIEUX Isabelle - - PERRET Georges - POITOU Arnaud - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha

Absents excusés : Mmes et MM. CHARLON Emmanuel (pouvoir donné à F.JUNCHAT) - DEROUX Jean-Marc (pouvoir donné à A.M. GOUGRY) - LHOMMET Slajdana (pouvoir donné à E.ROSIER) - POIRIER Pascal (pouvoir donné à B. GILOT)

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

Début de séance : 18h45

En préambule, le Maire annonce avoir reçu la démission de Bruno Philippe, par courrier en date du 4 juin 2015. La démission a été acceptée et transmise en préfecture.

❖ **Rétrocession du matériel du commerce**

Le Maire confirme que la mairie a acquis le matériel et les stocks du commerce pour la somme de 10.000 euros (auxquels doivent s'ajouter les frais notariaux). Après inventaire des stocks de marchandise non périmés, le Maire propose de négocier la rétrocession du commerce pour la somme globale de 10.000 euros (matériels, stocks inventoriés). Après échange d'arguments et délibération, le conseil municipal donne mandat au Maire (unanimité) afin de procéder à la rétrocession (matériels et stocks) pour 10.000 euros et finaliser le bail de location du local commercial (précisant que la climatisation reste propriété de la commune).

❖ **Convention pour le pylône TdF (renouvellement)**

La convention initiale est arrivée à échéance. TdF propose la reconduction pour une durée de 12 ans dans les mêmes conditions financières. Le Maire rappelle que les tarifs sont réévalués chaque année selon l'évolution des indices de référence, et que pour 2015, TdF verse une redevance à la commune de 3.488 euros. Après délibération, le conseil municipal donne mandat au Maire (unanimité) pour procéder au renouvellement de la convention avec TdF.

❖ **Admissions en non-valeur**

Sur demande du comptable du Trésor et après délibération, le conseil municipal valide (unanimité) le virement en non-valeur des sommes suivantes : 714,75 euros (eau) et 242,56 euros (assainissement).

❖ **Rapports annuels Eau et Assainissement**

Les rapports annuels relatifs à 2014 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement sont présentés par M. Guillot. Le Maire donne l'information que la signature pour l'acquisition du terrain est soumise au planning du notaire.

❖ **Virements de crédits**

La réfection de la toiture de l'Agence Postale Communale est suspendue à la remise en état des éléments en pierre du chien assis. Cette dépense non prévue fait l'objet d'un devis reçu pour un montant de 3.363,60 euros. Après délibération, le conseil municipal valide (unanimité) le virement d'un montant de 3.500 euros depuis l'opération d'investissement « 116 - bornes à incendie » vers l'opération « 119 – toiture agence postale ».

❖ **Carte communale**

Le Maire rappelle que la carte communale est un document d'urbanisme du droit des sols ; à Mesves, elle a été mise en place en 2007. Validée par le Préfet pour être applicable, elle définit les zones constructibles et l'ensemble des contraintes ; une procédure de révision est aussi longue et coûteuse qu'une procédure de création.

Il est ensuite présenté une synthèse des éléments recueillis (textes de lois, Service des Territoires à Nevers) pour une révision éventuelle :

- Selon les textes de lois, la procédure de révision ne peut être engagée que dans l'intérêt général de la commune (création de zones commerciales et/ou d'activité, création de zones constructibles en cas de pénurie) ; une révision ponctuelle exceptionnelle ne peut être engagée que pour « rectifier une erreur matérielle » ;
- Actuellement, il reste à Mesves de nombreux terrains nus dans la zone constructible ;
- La commune de Mesves (en tout ou en partie) est concernée par
 - Un site Natura 2000
 - La réserve naturelle du Val de Loire
 - Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire (approuvé par arrêté préfectoral)
- une évaluation environnementale sera nécessaire, ainsi que l'avis de la CDCEA (commission départementale de consommation de l'espace agricole) ;

- la procédure est longue et coûteuse (10 à 15 000 € hors évaluation environnementale) ;
- la décision préfectorale finale (nécessaire pour que la révision soit applicable) tiendra compte du contexte départemental actuel : non-réduction des zones « agricoles », priorité donnée aux communes directement impactées par les évolutions législatives et réglementaires ;
- à l'horizon 2020 se profilent des projets de lois visant à confier la compétence urbanisme à l'intercommunalité.

Après discussion, il est proposé qu'une réunion d'examen du cadastre soit organisée.

❖ **Questions diverses**

- ✓ Modification de constitution des commissions communales (conséquence de la démission de B.Philippe) :
 - Commission travaux : entrée de M.Guillot et G.Perret
 - Commission des Appels d'Offres : entrée de M.Guillot
 - Délégation SIEEN gaz : M.Guillot (suppléant)
 - Correspondant défense : B.Gilot
- ✓ Délégation auprès de la Communauté de Communes pour les questions relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : M.Guillot
- ✓ Le Maire fait part d'une demande de M.Danet, fromager, pour installer son camion et faire de la vente chaque mercredi sur la Place Bourdier. Cette demande sera examinée après la réouverture du commerce.
- ✓ Atelier jeunes : G. Perret informe qu'une personne s'est portée volontaire bénévole pour réaliser avec les jeunes de la commune une fresque au parc des Charmilles ; le conseil municipal donne son accord pour une enveloppe budgétaire de 1.000 euros ; la finalisation (notamment l'aspect « assurances ») et la mise en œuvre (dates, disponibilité) sont confiées à G.Perret
- ✓ Une analyse est faite des festivités du 14 juillet, de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice.
- ✓ Accès au Parc des Charmilles : il fera l'objet d'une étude complémentaire.

Fin de séance : 21h00